

Année 2023

Gériatres libéraux

Cette fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des gériatres ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2009 jusqu'en 2023.

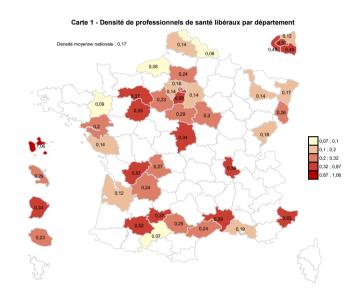
Source, champ et définitions

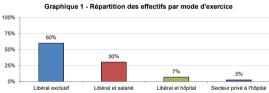
- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
 Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.

- Montant: professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023.
 La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'institut National de la Statistique des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
 La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique de des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.
 Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libéraux conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
 Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

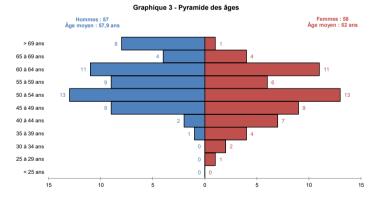
1. Démographie











On dénombre 115 dériatres conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 8 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus d'un tiers avant 60 ans ou plus. En moyenne la parité est Consideration of the plant of the plant of the plant is a plant of the plant i

2. Activité et honoraires

Tableau 1 - Montant des honoraires en euros

	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	9 016 754	2 754 480	1 515 165	1 239 315	7 974 914	2 460 210	1 410 688	1 049 522
Dépassement	85 834	1 574 957	178 055	1 396 902	80 743	1 214 131	149 705	1 064 425
HSD moyen par PS	107 342	88 854	116 551	68 851	126 586	102 509	141 069	74 966
Dépassement moyen par PS	1 022	50 805	13 697	77 606	1 282	50 589	14 971	76 030



Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

	HSD (en milliers d'euros)			
		Conventionnés	Conventionnés	
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2	Total
	secteur 1	adhérents	non adhérents	Iotai
		à l'Optam	à l'Optam	
Total	9 017	1 515		11 771
Actes cliniques	4 825	627	659	6 111
Consultations et téléconsultations	3 582	445	521	4 547
Avis ponctuel de consultant	838	147	263	1 247
C - Consultation au cabinet par le médecin	382	88	44	514
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	2 273	167	195	2 636
Autres consultations et téléconsultations	89	43	19	151
Visites	672	99	136	907
VS - Visite par le médecin spécialiste	210	31	61	301
VL - Visite longue et complexe	319	51	39	409
Autres visites	144	17	36	197
Majorations	544	82	1	627
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	111	23	0	135
MPA - Majoration personnes âgées	159	35		194
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	195	15	0	210
Autres majorations	78	9	1	88
Autres actes cliniques	28	1	0	29
Actes techniques	2 910	707	513	4 129
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	2 317	686	506	3 510
K - Acte de chirurgie et de spécialité pratiqué par le médecin	427	1	4	433
Autres actes techniques	165	19	2	186
Rémunérations forfaitaires	1 092	166	43	1 301
Forfait structure	139	29	25	193
FPMT - Forfait patientèle médecin traitant	479	23	10	512
Autres rémunérations forfaitaires	474	114	8	595
Déplacements	148	15	25	188
Autres	42	0	0	42

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)

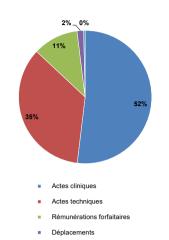
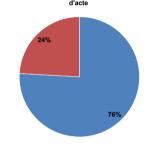


Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte						
		Nombre d'actes (en milliers)				
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents	Conventionnés secteur 2 non adhérents	Total		
		à l'Optam	à l'Optam			
Actes cliniques (hors majorations)	150	18	20	188		
Consultations et téléconsultations	131	16	16	163		
Avis ponctuel de consultant	15	3	5	22		
C - Consultation au cabinet par le médecin	19	5	2	25		
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	96	7	8	111		
TC - Consultation à distance réalisée par un médecin spécialiste	1	1	1	3		
Autres consultations et téléconsultations	1	1	0	2		
Visites	19	3	4	25		
Majorations	119	13	1	132		
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	22	5	0	27		
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	89	7	0	95		
TMT - Majoration hors parcours de soin	2	0	0	3		
Autres majorations	6	1	0	7		
Actes techniques	43	10	6	60		
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	30	10	6	46		
K - Acte de chirurgie et de spécialité pratiqué par le médecin	11	0	0	11		
Autres actes techniques	2	0	0	3		

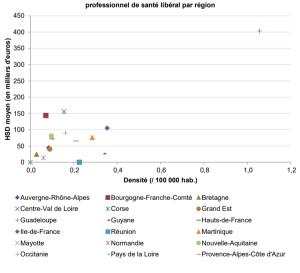
Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte

Autres

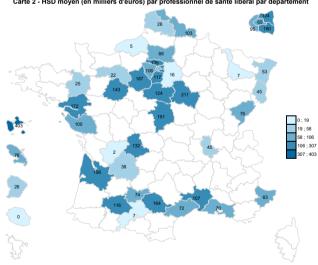


Actes cliniques (hors majorations) Actes techniques

Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) moyens (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par région



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des gériatres conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 13 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 87 (soit 76% de l'effectif total), ces honoraires sont de 12 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 10% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 50% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes cliniques occupent plus de la moitié de leurs HSD tandis que les actes techniques sont leur deuxième source de revenus avec 35%. En nombre d'acte, plus de trois quarts (76%) des actes effectués par les gériatres sont des actes cliniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés à la Réunion et en Normandie alors qu'ils sont plus importants en Guadeloupe et en Centre-Val de Loire.



Année 2023

3. Patientèle



622

patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

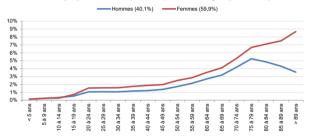
170

patients médecin traitant par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

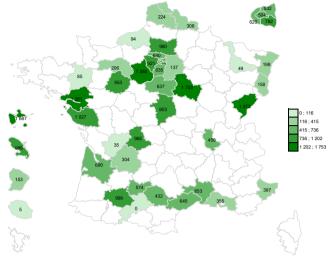
Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

Percentile	Patients
1er percentile	3
5e percentile	52
10e percentile	72
20e percentile	178
30e percentile	273
40e percentile	377
Médiane	530
60e percentile	641
70e percentile	732
80e percentile	908
90e percentile	1 269
95e percentile	1 753
99e percentile	2 527

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient



Carte 3 - Nombre moyen de patients uniques vus par professionnel de santé libéral par département



Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



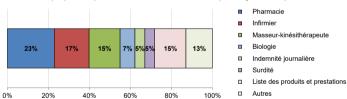
En moyenne, les gériatres voient 622 patients uniques dans l'année. Leur patientèle médecin traitant est composée en moyenne de 170 patients. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 1 300 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 70 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (60% contre 40%). La patientèle féminine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Du fait de leur formation généraliste, les gériatres ont aussi une patientèle jeune en plus de leur patientèle plus âgée. Au niveau géographique, on constate que les gériatres ayant le plus de patients se situent en Guadeloupe et en Bourgogne-Franche-Comté alors que ceux ayant le noins de patients se situent à la Réunion et en Bretagne. Par ailleurs, une patiente génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen légèrement supérieur à un patient (154 € contre 142 €). Toutefois, il n'y a pas de différence notable selon les classes d'âge.

4. Prescriptions

ableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	43 653	100%	
Pharmacie	10 002	23%	
Infirmier	7 407	17%	
Masseur-kinésithérapeute	6 590	15%	
Biologie	3 172	7%	
Indemnité journalière	2 113	5%	
Surdité	2 104	5%	
Liste des produits et prestations	6 649	15%	
Autres	5.616	13%	

Graphique 9 - Répartition de la base de remboursement par catégorie d'acte prescrit

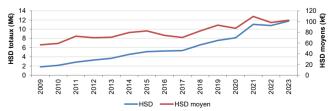


La pharmacie est le premier poste de prescription des gériatres. Il représente près d'un quart du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que les actes infirmiers sont leur deuxième poste de prescription (environ un sixième du total).

5. Evolution

Graphique 10 - Evolution des effectifs et de la densité 140 0.20 0,15 (q**a**q 120 100 0,10 0,00 Densité (/ 100 000 ਜ 80 60 40 20 2012 2013 2016 2014 2015 2017 2018 ■ Effectif

Graphique 11 - Evolution des honoraires sans dépassement (HSD) totaux et moyens à prix courant



Apparue en 2009, cette spécialité médicale a la particularité d'avoir été créée récemment. Les effectifs ont tendance à fortement augmenter, passant de 30 en 2009 à environ 120 en 2023 (+9,6% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de gériatres par habitant a augmenté passant de 0,05 à 0,17 pour 100 000 habitants entre 2009 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une forte hausse depuis 2009, passant de 2 million d'euros à 12 millions d'euros, soit une évolution de +14,3% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution moyenne annuelle de +4,3%.